REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de Condamine

PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2026

Le 21 Juillet 2026,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juillet 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : M.VAILLOUD D ; Mme BERTRAND A ; M. MAGDELAINE G ; Mme VANET S – M. BUISSON D ; M. DAUPHIN M ; Mr EDET M ; Mme GANGLION S ; Mme PUECHBERETY K ; Mme THOMASSET N ;
Excusée : Mme CESSELLI J
Pouvoirs :
Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur EDET Michel est désigné pour remplir cette fonction.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2026

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 – DELIBERATION – DECISION MODIFICATIVE -REPORT INVESTISSEMENT ERRONÉ

Délibération n° 2026/007/027. Rapporteur : Monsieur Damien VAILLOUD.

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de corriger sur le budget principal de 2026 le report 001 en investissement car le chiffre inscrit est erroné.
Il ne s'agit pas de reporter la somme de -129 111.95 € mais reporter la somme de -326 887.95 €, qui a été constatée à la clôture du CFU de l'exercice 2025.
Afin d'équilibrer la section d'investissement au niveau des dépenses la somme sera prise sur le compte 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions »

De ce fait il a proposé aux membres présents de régulariser le compte comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 001 = + 197 776.00 €
Compte 2135 – Chapitre 21 = - 197 776.00 €

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

3- DELIBERATION – CORRECTIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025.

Délibération n° 2026/007/028. Rapporteur Monsieur Damien VAILLOUD

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 le vingt-deux avril 2026, le Conseil Municipal a décide de corriger le résultat de fonctionnement comme suit :

	Résultat CA 2024	Affectation C/1068 en 2024	Résultat Exercice 2025	Restes à Réaliser	Transfert Intégration Résultat	A prendre en compte pour affectation
Investissement	-40 124.92		-286 763.03	+ 197 776.00	0.00	-326 887.95
Fonctionnement	517 027.47	-32 131.92	76 661.36		0.00	561 556.91

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	**561 556.91**
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	-129 111.95 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **R 002**	432 444.96 €
Total affecté au C/1068	**129 111.95 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement **D 002**	**0.00 €**

D 001	**RESULTAT REPORTE**	**326 887.95 €**		**R 002**	**RESULTAT REPORTE**	**432 444.96 €**

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

4- DELIBERATION – RESILIATION DE L'ADHESION AU CNAS AU 31 DECEMBRE 2026.

Délibération n° 2026/007/029 – Rapporteur Monsieur Damien VAILLOUD

Il est proposé de travailler à une refonte complète de l'action sociale proposée aux agents.

Dans ce cadre, il a été proposé de résilier l'adhésion au CNAS à compter du 31décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

5 – DELIBERATION - PROLONGATION DU CONTRAT DE CERTIFICATION DE GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORETS : PEFC.

Délibération n° 2026/007/030 – Rapporteur Monsieur Damien VAILLOUD

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Il a été décidé après délibération par les membres du Conseil Municipal et en résumé :

De renouveler l'engagement de la commune pour une durée de 5 ans pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de CONDAMINE possède en « région ».

De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune. Soit 137 ha relevant du Régime forestier et sous gestion ONF.

De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.

De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;

D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique ;

De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

6 – DELIBERATION – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION AU BENEFICE DE TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ECOLE SITUEE AU COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE.

Délibération n° 2026/007/031 – Rapporteur Monsieur Damien VAILLOUD

Vu le projet de la commune de Condamine portant sur la sécurisation de l'école située au Complexe de la Croix Rousse ;

Considérant que pour financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;

Considérant que le montant du fonds de concours versé par HAUT BUGEY AGGLOMERATION peut s'effectuer à hauteur de 20% de la dépense totale HT du projet, la commune, Maître d'ouvrage, doit prendre en charge 80% du financement.

L'opération globale de sécurisation de l'école comporte :

- des travaux de clôtures et portails extérieurs estimé par l'entreprise ARBORE PAYSAGE à 7 273.00 € H.T.
- l'installation de visiophones estimé par l'entreprise BALLAND JACQUET à 8 349.61 € H.T
- l'installation de matériel d'alerte PPMS, estimé par l'entreprise BALLAND JACQUET à 3 082.00 € H.T.

Le coût global des travaux est estimé à 28 704.66 € H.T.

L'aide de 20% attribuée au titre du fonds de concours par HAUT BUGEY AGGLOMERATION s'élève à la somme de 5 740.93 € HT.

La somme restant à la charge de la commune, soit 80 % s'élève à la somme de 22 963,73 € H.T

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

7 – DELIBERATION – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Ce sujet reprend les modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels en mission (frais de transport, frais de repas) et la prise en charge des agents en stage ou en mission.

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

***8*- DELIBERATION – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES).**

La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal. L'article L. 2121-33 du CGCT prévoit en effet que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Madame Sophie VANET est nommée pour siéger au sein de la CLECT.

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

9 – DELIBERATION – TARIFICATION – REPAS DE CANTINE ET GARDERIE – RENTREE SCOLAIRE SCOLAIRE 2026/2027

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier du 17 juillet du prestataire « Restauration Pour Collectivité » dans lequel il est indiqué une augmentation du repas à compter du 1er septembre 2026.

Il a été proposé la tarification pour la cantine et garderie comme suit :

PRESTATION « CANTINE »	Tarif
Repas « enfant » avec prestation de garderie	6.75 €
Prise en charge d'un enfant lors d'un repas apporté par famille	3.25 €
Repas adulte pour le corps enseignant	4.50 €
Surfacturation en cas d'oubli d'inscription	10.00 €
PRESTATION « GARDERIE »	
Tarif unique quelque soit la plage horaire du matin ou du soir	1.60 €
Surfacturation en cas d'oubli d'inscription	0.20 €
Surfacturation en cas d'oubli de récupération enfant après 18h30	35.00 €

Vote : Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le règlement intérieur du service « périscolaire » va être modifié pour cette prochaine rentrée scolaire 2026/2027.

10- NOMINATION DE DEUX CONTRIBUABLES AU SEIN DE LA « COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS » DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION.

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier daté du 05 juin en provenance de HAUT-BUGEY AGGLOMERATION.
La loi rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID).
Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la Communauté d'agglomération en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et établissements industriels.
La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.
Après un tour de table, les membres présents ont proposé les administrés suivants :

- Madame Anne-Marie DUMOLLARD
- Monsieur Dominique DELAGNEAU

11- EDF – DISPOSITIF « ETE 2026 » AVEC AIDE POUR L'ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA CANICULE.

Les épisodes de forte chaleur ont particulièrement touché les élèves et les personnels accueillis dans nos écoles et nos établissements.
Pour aider à équiper les locaux scolaires dans les meilleurs délais, EDF met en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement (« dispositif été 2026 »).
Le dispositif mis en place par EDF permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement.
Si un équipement coûte moins de 400 €, il est remboursé à 100 % de son prix d'achat. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui.

Sont concernés les brasseurs d'air et ventilateurs de plafond ou sur colonne, les brumisateurs, les climatiseurs fixes ou mobiles. Il est recommandé de privilégier les équipements fabriqués ou assemblés en Europe. Ces équipements doivent être destinés aux espaces accueillant du public.

12- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire a présenté aux membres présents le dernier rapport d'activités de HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION.

13- CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASE AU « COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE ».

- **ENTENTE ST MARTIN DU FRÊNE- MAILLAT- COMBE DU VAL (ESMCV)**

Un renouvellement de convention est prévu entre l'association et la commune. Un créneau horaire est supprimé mais remplacé par un autre le dimanche matin.

- **« ACTIVITES BALLONS CONDAMINE »**

Monsieur DEBISE Philippe a cessé son activité fin juin 2026. Un petit pot de « départ » a été organisé par la municipalité.

- **ACTIVITE « CONDAMINE SPORTS & LOISIRS »**

Un renouvellement de convention est prévu. 2 créneaux par semaine seront attribués à cette association.

- **ACTIVITE « HAND-BALL »**

Une activité « hand-ball » est reprise par le club de Hand-Ball de Montréal-la-Cluse. Une convention sera signée entre l'association et la commune de Condamine.

14- COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN**

Monsieur Michel EDET, référent du SIEA donne le compte rendu d'une réunion qui s'est déroulée courant du mois de juin.
L'information principale concerne le remplacement des ampoules LED de l'éclairage public qui sera pris en charge par les communes dans un avenir proche. 103 points sont concernés sur notre commune.
Une étude financière et technique va être demandée auprès du SIEA pour ce remplacement.

- **STATION EPURATION**

Monsieur Guy MAGDELAINE a assisté à une réunion organisée au sein de Haut-Bugey Agglomération.
Etaient également présents le Cabinet d'Ingénierie CEREG, SUEZ et Haut-Bugey Agglomération.
La station d'épuration de CONDAMINE est en bon général au niveau des équipements.
Les points négatifs : il y a beaucoup trop d'eau parasite lié aux écoulements, ce qui engendre une surconsommation et requière plus d'exigences pour la station.
Un très gros coût financier est à prévoir pour remédier à ces problèmes.
Une prochaine réunion est prévue en septembre pour dater sur plan, l'ancienneté des cananisations.

15- QUESTIONS ET POINTS DIVERS

- **COMITE DE FLEURISSEMENT**

Le passage du jury de fleurissement pour la commune sera organisé le 25 août.
Cet évènement est ouvert à tous les habitants de la commune.

- **CAMBRIOLAGE AU « COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE »**

Dans la nuit du 15 au 16 juillet une effraction a été commise dans les locaux de l'école située au « Complexe de la Croix Rousse ».
Un dépôt de plainte a été enregistré par la gendarmerie de Plateau d'Hauteville (Ain).
La vitre de la porte centrale à été cassée et les classes ont été visitées. Aux premières constatations, il semblerait qu'aucun vol n'a été commis.
Cependant le coût de la réparation de la vitre s'élève à la somme de 586.00 €.
Les membres du Conseil Municipal envisagent l'installation d'une caméra de surveillance sur les lieux.

- **DONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Suites aux funérailles de Madame Suzanne VICH le 30 juin et sur sa demande, un don en numéraire a été fait auprès de toutes les associations communales.

LA SEANCE EST LEVÉE A 22H45

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 04 juin 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de sa séance a été mise en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Damien VAILLOUD

MAIRIE DE CONDAMINE (Ain)

Le secrétaire de séance,
Michel EDET